





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-50**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180223-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES - VERSEMENT DE
SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant, en l'occurrence le théâtre, la danse et les arts circassiens, grâce notamment aux principales structures porteuses d'une programmation riche et reconnue au niveau national, voire international.

La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées est en constante progression.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques avec des actions accessibles au plus grand nombre.

Je vous propose donc aujourd'hui d'allouer, aux associations conventionnées pour la période de 2015 à 2017 et au titre du budget 2016, des acomptes sur subventions tels que prévus par les termes des conventions afférentes : vous en trouverez l'historique et le détail dans le tableau ci-annexé.

Comme chaque année, le volet musical des activités du Théâtre du Jeu de Paume fait l'objet d'un avenant.

Ces propositions ont été validées le 17 novembre 2015.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2015 n°2015-498, une subvention exceptionnelle de 2 990€ a été attribuée à l'association « Rotary Club Aix Ste Victoire ». Un incident technique n'a pas permis le paiement de cette subvention à l'Association et il convient aujourd'hui de régulariser cette situation en vous demandant de bien vouloir permettre l'exécution de la délibération prise en 2015, sur l'exercice 2016.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ATTRIBUER** à l'association «Centre International des Arts en Mouvement» une subvention de fonctionnement pour un montant de **100 000 euros** comme indiqué dans le tableau 1 en annexe ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes;

-**ATTRIBUER** à l'association «Théâtre du Jeu de Paume» une subvention de fonctionnement pour un montant de **497 500 euros** comme indiqué dans le tableau 2 en annexe;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 313 – 6574 – 923 / 2396 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-**ATTRIBUER** à l'association «Ballet Preljocaj» une subvention de fonctionnement pour un montant de **162 500 euros** comme indiqué dans le tableau 3 en annexe ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 6574 – 923 /1233 qui présente les disponibilités suffisantes;

-**AUTORISER** l'exécution de la délibération du 16 novembre 2015 au profit du « Rotary Club Aix Ste Victoire »

-**ADOPTER** l'avenant à intervenir entre la Ville et le théâtre du Jeu de Paume.

-**AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent.

DL.2016-50 - VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES - VERSEMENT DE
SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Michele EINAUDI Hervé
GUERRERA Souad HAMMAL Gaele LENFANT Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGÉY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Acomptes exercice 2016

tableau 1

n° tiers	association (convention 2015/2017) (fonctionnement)	dotation 2014 (en euros)	dotation 2015 (en euros)	proposition 2016 (en euros)
86413	CIAM subvention de fonctionnement	100 000	100 000	100 000
	CIAM subvention exceptionnelle	80 000	100 000	0

tableau 2

n° tiers	association (convention 2012/2014)	dotation 2014 (en euros)	dotation 2015 (en euros)	proposition 2016 (en euros)
62133	Théâtre du Jeu de Paume (fonct)	995 000	915 000	457 500
	Théâtre du Jeu de Paume (fonct /concerts)		40 000	40 000
	<i>Théâtre du Jeu de Paume (équip) Pour info</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
	Théâtre du Jeu de Paume (fonct compl)	35 000	35 000	0
	totaux	1 330 000	990 000	497 500

tableau 3

n° tiers	association (convention 2012/2014)	dotation 2014 (en euros)	Obtenu en 2015 (en euros)	proposition 2016 (en euros)
37416	Ballet Preljocaj (Centre Chorégraphique National)	325 000	325 000	162 500

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2015/2017
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**»
d'une part,

et

L'association dénommée « **Théâtre du Jeu de Paume - TJP** », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, 17/21 rue de l'Opéra-13100 Aix-en-Provence, représentée par son président, Monsieur Jean-Marc La Piana, n° Siret : 452 808 827 00029
désignée sous le terme « **l'Association** »,

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 16/11/2015, n° 2015.498, adopté une convention d'objectifs triennale sur la base d'un montant pour la Ville de 915 000€ à titre de fonctionnement et de 50 000€ à titre d'équipement pour les années 2015 à 2017.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000€ pour le volet musical de ses activités, soit un total pour l'exercice 2016 de 955 000€.

Il est ici rappelé que l'association s'est engagée, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique mentionnées au préambule de la convention, son action de « scène conventionnée pour le soutien aux compagnies émergentes et en direction du jeune public » participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Moyens accordés par la Commune » est modifié ainsi que suit dans les paragraphes concernant la détermination du montant et les modalités de versement :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2016 à 915 000€ + 40 000€, soit 955 000€ à titre de fonctionnement.

Le montant de la subvention complémentaire de 40 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)